



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 180--Octroi d'une subvention d'investissement à la Cité du Développement Durable pour une étude de programmation et de préfiguration concernant le devenir de la Cité et du Jardin d'Agronomie Tropicale - Paris 12e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Situé dans le site classé du Bois de Vincennes, le Jardin d'Agronomie Tropicale (JAT) est un site de 6.7 hectares inscrit depuis le XIXème siècle dans l'histoire de l'enseignement et de la recherche agricole.

En outre, il abrite des pavillons issus des expositions coloniales, une bibliothèque historique et des mémoriaux militaires inscrits au titre des Monuments Historiques. Il constitue donc un héritage historique et mémoriel fort.

Le Jardin d'Agronomie Tropical est actuellement scindé en deux parties, dont la situation administrative et immobilière est la suivante :

- Le « Campus » : La Ville de Paris est propriétaire du foncier mais le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères est usufruitier des bâtiments. Il en a confié la gestion au Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique (CIRAD) pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. Par le biais de conventions bilatérales, le CIRAD en attribue l'occupation aux différents organismes résidents. Ces organismes constituent un ensemble cohérent par leurs activités et les liens qui les unissent : la Cité du Développement Durable.

Tous contribuent aux charges de fonctionnement, selon un budget défini collectivement pour l'année, au prorata des m² occupés et selon un tarif accessible pour ces organisations. La gestion quotidienne du lieu est pilotée par le CIRAD. Ce modèle de gestion, à l'équilibre depuis de nombreuses années, a permis l'entretien des bâtiments voire certains investissements de rénovation, et surtout l'émergence de la dynamique collective de la Cité.

- Le « Jardin public » : la Ville de Paris est propriétaire du foncier et des bâtiments, en assure la gestion et établit des conventions d'occupation ou baux. Actuellement, 3 membres de la Cité du DD occupent les lieux : Food2Rue qui gère le restaurant la Belle Gabrielle, la ferme urbaine participative V'île fertile et la résidence de la compagnie artistique Cirque Ici. Cette partie est accessible au public ;

A noter : une parcelle adjacente au Jardin, de 1,3 ha, propriété de la Ville de Paris, est occupée par un ensemble de bâtiments appartenant à l'Etat et mis à disposition du Collège de France. La partie réhabilitée de cet ensemble est aujourd'hui utilisée par l'Ecole du Breuil pour certaines de ses formations et accueille aussi les locaux de l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (membre de la Cité du DD).

I - La Cité du Développement Durable : des activités en accord avec les objectifs portés par la Ville de Paris en matière d'enjeux environnementaux

Les activités de la Cité s'organisent autour de 3 objectifs structurants :

- **DIALOGUER** : mutualiser et décloisonner les recherches, expertises et connaissances ; renforcer les liens entre les professionnels du développement et les chercheurs ; délibérer au sein d'une agora ouverte et indépendante

- **CONSTRUIRE** : éclairer les interactions entre les ODD, leurs dilemmes et angles morts grâce à des analyses originales et des projets de recherche-action expérimentés et/ou approuvés en France et à l'international ; créer un laboratoire d'innovation et expérimenter des solutions de transition venues *d'ici et d'ailleurs* avec des acteurs multi-compétences et des partenaires locaux, nationaux et internationaux
- **RAYONNER** : valoriser les résultats et les mettre à la disposition des publics, notamment les plus jeunes, par le biais d'événements, de publications et de formations innovantes ; développer un espace-temps propice au débat public et citoyen ; animer le dialogue avec les diverses familles de décideurs (médias, élus, entreprises, administrations...) afin d'accompagner les dynamiques de changement.

La Cité du développement durable compte aujourd'hui grâce à ses membres basés au Jardin d'agronomie tropicale :

- **140 chercheurs, enseignants-chercheurs et experts** permanents qui recouvrent un spectre large de compétences, notamment sur les questions de changement climatique, de développement socio-économique et d'inégalités, de transitions agroécologiques dans le monde, de forêts et d'alimentation durable ;
- **220 étudiants de niveau master**, avec **50 doctorant pluridisciplinaires** engagés sur ces thèmes ce qui en fait à ce jour, le pôle le plus important en France en termes de recherche doctorales sur le DD et les ODD ;
- **+ de 300 salariés** d'ONG, d'associations, d'entreprises solidaires, de l'université ou d'instituts de recherche engagés dans le projet ;
- **deux laboratoires universitaires** multi tutelles
- 1 équipe parmi les plus impliquées en France dans les travaux du GIEC ;
- 1 chaire UNESCO « Défis partagés du développement ; savoir, comprendre, agir » reliant les forces de 9 établissements académiques en Europe, en Afrique et au Canada.

Labellisée « projet d'avenir » par la Ville de Paris en 2019, la Cité souhaite faire du Jardin une agora fédératrice, accessible, connectée avec le monde et propice aux questionnements sur nos modèles de développement. En plus d'être le siège et lieu de travail de la majorité de ses membres (à l'exception de deux membres non-résidents, dont l'Agence Française de Développement), le Jardin est déjà investi par la Cité comme lieu de rayonnement envers les publics, avec la création et l'animation d'un centre de ressources et une programmation événementielle en intérieur et en extérieur.

II - L'opportunité pour la Ville de Paris de bâtir un avenir viable pour l'ensemble du Jardin d'Agronomie Tropicale à la faveur d'une évolution des conditions d'occupation du site et d'une réflexion engagée par la Cité du Développement Durable

Le retrait prochain du CIRAD en tant que gestionnaire délégué par le MAE oblige à repenser le modèle de gestion de la Cité qui est par ailleurs dans un processus de développement et de rayonnement nouveau.

Dans le cadre de la première phase de leur partenariat conclu en décembre 2022, la Cité du Développement Durable a obtenu un financement de la Banque des territoires pour engager une première phase d'étude de programmation et de préfiguration de la Cité de demain sur le site « Campus ».

En parallèle, sur la partie « Jardin », la Ville de Paris est confrontée à une dégradation des bâtiments historiques qu'elle doit réhabiliter. Elle souhaite également valoriser le site et dégager des opportunités de relogement de certains services de la DEVE.

Enfin, le site du Collège de France, qui jouxte le JAT, est également susceptible de connaître des évolutions dans les années à venir.

Il est ainsi apparu cohérent pour la Ville de saisir l'opportunité de l'évolution des conditions d'occupation du site par la Cité et de s'inscrire dans sa démarche de

réflexion en proposant une étude plus globale, pour l'ensemble du site, prenante comptes les besoins et ambitions de chacun.

La Ville de Paris a donc proposé d'élargir le périmètre d'étude, d'en étoffer le cahier des charges, et d'en piloter la conduite conjointement avec la cité du DD.

L'étude de préfiguration et de programmation portera ainsi sur la partie « Campus » et sur la partie « Jardin ». La partie Collège de France, quant à elle, sera prise en compte dans le cadre du diagnostic, mais ne fera pas l'objet de scénarii programmatiques approfondis.

Par ailleurs, la RIVP, intéressée par le site, a prévu de remettre à jour et d'élargir une étude de faisabilité urbaine et architecturale qu'elle avait menée précédemment, en la réorientant de manière à répondre à de nouveaux enjeux.

Les études ainsi réalisées couvriront donc l'ensemble des volets, programmatiques, économiques, et batimentaires en se nourrissant l'une l'autre de manière itérative, avec pour but de constituer ainsi un schéma directeur opérationnel du site.

L'étude de programmation et de préfiguration est structurée en deux phases, il s'agit tout d'abord de lancer la première phase qui consiste à réaliser un diagnostic approfondi et de proposer de premiers scénarii. En fonction des résultats de cette première phase, et des pistes proposées, il est prévu d'engager la deuxième phase d'étude qui devra proposer des modèles d'aménagement et d'exploitation viables et pérennes.

En cohérence avec la demande de la Ville d'élargir le champ de l'étude de préfiguration et de programmation, afin de répondre à ses objectifs, et afin d'asseoir le rôle qu'elle souhaite jouer dans le pilotage de l'étude, il vous est proposé d'accorder une subvention de 20 000 euros à la Cité du développement durable, montant équivalent à celui déjà accordé par la Banque des territoires, portant le budget global à 40 000 euros, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DAE 180-Octroi d'une subvention à la Cité du Développement Durable pour une étude de programmation et de préfiguration concernant le devenir de la Cité et du Jardin d'Agronomie Tropical - Paris 12ème

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 20 000 € pour l'étude sur le devenir de la Cité du Développement Durable et du Jardin d'agronomie Tropical situé dans le bois de Vincennes (12^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Cité du Développement Durable ayant son siège social 45bis av. de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne.

Article 2 : Madame la maire de Paris est autorisée à signer avec la Cité du Développement Durable la convention relative à l'article 1 dont le projet est joint en annexe.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.